Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_01-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Date de la convocation : 26/06/2026
Date d'affichage : 26/06/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Excusée	Maëlys BERTHO	EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves		X Excusé	Jean-Luc GALLLAIS	RAVET Sylvain		X Excusé	Arnaud EON
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	3	19

D2026_07_01 Modification de la composition des commissions municipales permanentes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° D2026-06-01 du Conseil municipal en date du 15 juin 2026, portant création et composition des commissions municipales permanentes ;

Considérant que la délibération précitée a fixé la composition des commissions municipales permanentes pour la durée du mandat ;

Considérant que lors de la séance du Conseil municipal ayant approuvé ladite composition, trois conseillers municipaux étaient absents et qu'une conseillère municipale ne s'était positionnée au sein d'aucune commission ;

Considérant que ces élus ont exprimé leur souhait de participer aux travaux des commissions municipales permanentes ;

Considérant qu'il convient, afin de garantir la participation de l'ensemble des élus volontaires aux travaux préparatoires du Conseil municipal, de compléter la composition des commissions municipales permanentes ;

Madame la Maire indique que Madame BERTHO, Monsieur LE GALEZE, Monsieur LE QUINIO et Madame BREVET ont manifesté leur souhait de rejoindre les commissions permanentes.

- Madame Maëlys BERTHO souhaite intégrer les commissions suivantes :
  - Evenementiel, culture, artisanat et commerce, ressources humaines.
  - Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse, parentalité, petite enfance, communication.
- Monsieur Fabien LE GALEZE souhaite intégrer les commissions suivantes :
  - Finances, vie associative, marchés à procédure adaptée (MAPA).
  - Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse, parentalité, petite enfance, communication.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_01-DE

- Monsieur Henri LE QUINIO souhaite intégrer la commission Urbanisme, Services techniques, sécurité, cimetière.
- Madame Valérie BREVET souhaite intégrer la commission Evenementiel, culture, artisanat et commerce, ressources humaines.

Les commissions municipales permanentes seraient ainsi composées :

LIBELLE	MEMBRES DU CONSEIL
1 - Urbanisme, Services techniques, sécurité, cimetière	Jean-Luc GALLAIS, Nasser BENNAÏ, Séverine LE GALLIC, Sylvain RAVET, Yves THEAUDIN, Mickael SAVEA, Roger LEOST, Jessica PERON, Henri LE QUINIO.
2 - Evenementiel, culture, artisanat et commerce, ressources humaines	Céline AUDROIN, Séverine LE GALLIC, Estelle RYO, Nasser BENNAÏ, Jessica PERON, Ombeline VIMONT, Maëlys BERTHO, Valérie BREVET.
3 - Finances, vie associative, marchés à procédure adapatée (MAPA)	Arnaud EON, Dominique CADIO, Sylvain RAVET, Charline EON, Jean-Luc GALLAIS, Fabien LE GALEZE.
4 - Affaires scolaires et périscolaires, jeunesse, parentalité, petite enfance, communication	Ombeline VIMONT, Charline EON, Céline AUDROIN, Mickael SAVEA, Sylvain RAVET, Estelle RYO, Fabien LE GALEZE, Maëlys BERTHO.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- **Modifier** la délibération n° D2026-06-01 du 15 juin 2026 en portant, pour la seule commission n° 1 « Urbanisme, services techniques, sécurité, cimetière », le nombre maximal de membres autorisés de 8 à 9 ;
- **Préciser** que, pour les autres commissions municipales permanentes, le nombre maximal de membres demeure fixé à 8 ;
- **Modifier** la composition des commissions municipales permanentes en intégrant Madame Maëlys BERTHO, Monsieur Fabien LE GALEZE, Monsieur Henri QUINIO et Madame Valérie BREVET, au sein des commissions municipales permanentes telles que précisées ci-dessus ;
- **Préciser** que la composition actualisée des commissions municipales permanentes est celle résultant de la présente délibération ;
- **Dire** que les autres dispositions de la délibération n° D2026-06-01 du 15 juin 2026 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, unanimité

Maëlys BERTHO,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITÉ-SURZUR (MORBIHAN)

Retour de préfecture tamponné le : / 07 / 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*